



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, les vingt-deux avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BAGES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances à l'Espace Daudé de Bages, sous la présidence de M. Jean-Louis RIO.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers à la séance : 13
Nombre de Conseillers excusés : 2
Convocation du 14 avril 2026

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Henri BASTIDE, Sylvie TESQUIÉ, Alban GROTTI, Emilie EVEILLECHIEN, Michel CELOTTO, Bénédicte COLOMINE, Henri BUSTO, Marie-Aude MASCIAS, Florence LAFOND, Francis ZIEGLER, Fanette BRUEL, Fabrice BERLAND.

ABSENTS EXCUSÉS : Harmonie CASSAN, Charles REALES.

PROCURATIONS : Harmonie CASSAN à Alban GROTTI.

Mme Marie-Aude MASCIAS est nommée secrétaire.

Objet : DESIGNATION DU CORRESPONDANT TEMPETE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait d'ENEDIS de développer une dynamique d'accompagnement dédiée à chaque commune au travers de services de proximité. Dans un objectif de facilitation, ENEDIS préconise la désignation par la commune d'un « correspondant tempête ».

Véritable relais d'information au cœur de la gestion de crise, la mission du « correspondant tempête » facilite l'identification des dégâts et simplifie ainsi l'accès aux réseaux endommagés permettant un rétablissement plus aisé de l'électricité.

Il est donc nécessaire de désigner un délégué communal titulaire dit « correspondant tempête » qui sera vecteur de communication avec ENEDIS.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **DESIGNE Monsieur Francis ZIEGLER en tant que délégué communal titulaire dit « correspondant tempête » qui sera vecteur de communication avec ENEDIS et son suppléant Michel CELOTTO**

Pour : 14 (dont 1 procuration)

Contre : 0

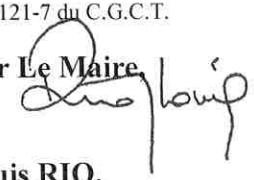
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

La Secrétaire,


Marie-Aude MASCIAS.

Monsieur Le Maire,



Jean-Louis RIO.